Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_173-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GONLAY ET MONTFORT COMMUNAUTE

N° Délibération CC/2025/173

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 11 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Montfort Communauté a approuvé le transfert de la compétence assainissement des eaux usées au 1er janvier 2025. Les communes membres de Montfort Communauté, invitées à se prononcer sur ce transfert, ont rendu un avis favorable.

La commune de Saint Gonlay assure l'exploitation de son service public d'assainissement collectif en régie. Les missions relatives à l'exploitation des réseaux et des lagunes de traitement sont assurées par l'agent technique communal, M. Patrick Quernez. Ces missions portent

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_173-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

principalement sur l'entretien des espaces verts des lagunes ainsi que la réalisation des mesures de prélèvement dans les lagunes.

Afin d'assurer une continuité d'exploitation des ouvrages d'assainissement sur la commune, Montfort Communauté et la commune de Saint Gonlay ont mis en place, pour l'année 2025, une convention de mise à disposition de l'agent technique communal. Il est proposé de renouveler cette convention selon les mêmes dispositions pour l'année 2026. Le temps de travail de l'agent technique communal en lien avec la compétence assainissement sera de 160 heures par an maximum.

Les modalités administratives et financières de mise à disposition de l'agent technique communal à Montfort Communauté sont définies dans une convention de mise à disposition établie entre la commune de Saint Gonlay et Montfort Communauté.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 27 octobre 2022, approuvant l'engagement du travail sur la prise de compétence anticipée assainissement par Montfort Communauté au 1er janvier 2025,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement et les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Loïc Boisgerault ne participant pas au vote) :

- approuve la mise en place d'une convention entre Montfort Communauté et la commune de Saint Gonlay pour la mise à disposition de l'agent technique communal à Montfort Communauté pour l'exploitation du système d'assainissement de la commune de Saint Gonlay au cours de l'année 2026.
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE